

<b>SIMDUT</b>	<b>VÊTEMENTS DE PROTECTION</b>	<b>TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES</b>
		
		<b>PEINTURES</b> <b>Classe 3</b> <b>UN1263</b> <b>G.E. : III</b>

**SECTION I : PRÉSENTATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE**

**Utilisation :** Résine d'étanchéité bitume/polyuréthane monocomposante

**Numéro de formule :** 442.1

**Fabricant :** Soprema Canada  
1675, rue Haggerty  
Drummondville (Québec) J2C 5P7  
CANADA  
Tél. : 819 478-8163

**Distributeurs :** Soprema Inc.  
44955, Yale Road West  
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3  
CANADA  
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA  
310, Quadral Drive  
Wadsworth (Ohio) 44281  
ÉTATS-UNIS  
Tél. : 1 800 356-3521

**En cas d'urgence:**

SOPREMA (8 h à 17 h) : 1 800 567-1492

CANUTECH (Canada) (24h) : 613 996-6666

CHEMTREC (É.-U.) (24h) : 1 800 424-9300

**NOTE D'URGENCE!!!**

**ATTENTION! Ce produit et ses vapeurs sont inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se propager vers une source d'allumage (flamme pilote ou tout objet produisant des étincelles, tel un moteur électrique) et provoquer un retour de flamme au point de fuite. Des gaz et des fumées toxiques et irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique.**

**Ce produit peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. Si ingéré, le produit est nocif ou fatal. En cas d'ingestion, le produit peut pénétrer dans les poumons et causer des dommages. L'inhalation de fortes concentrations de vapeurs de ce produit peut causer une dépression du système nerveux central (SNC) (par exemple, des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence, ainsi qu'une incoordination et une perte de conscience). Ce produit contient des isocyanates. Ce produit peut causer une sensibilisation par inhalation et par le contact avec la peau.**

**SECTION II : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX**

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Asphalte	8052-42-4	15-40	0,5 mg/m <sup>3</sup>	Non établie
Méthyléthylcétone (MEK)	78-93-3	7-13	200 ppm	300 ppm
Toluène	108-88-3	7-13	20 ppm	Non établie
Oxyde de calcium	1305-78-8	5-10	2 mg/m <sup>3</sup>	Non établie
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (PGMEA)	108-65-6	1-5	50 ppm	Non établie
4,4' diisocyanate de diphenylméthane; 2,2' diisocyanate de diphenylméthane (MDI)	101-68-8	0,1-1	0,005 ppm	Non établie
4-Isocyanatosulphonyltoluene (PTSI)	4083-64-1	0,1-1	Non établie	Non établie

**SECTION III : EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ**

*Effets de l'exposition à court terme (aigus)*

**CONTACT AVEC LA PEAU**

Des contacts fréquents ou prolongés avec le produit peuvent détruire la couche protectrice grasseuse de la peau et causer des rougeurs, des irritations et des dermatites. Les isocyanates (MDI, PTSI) peuvent causer la sensibilisation de la peau, une réaction allergique, qui devient évidente sur la réexposition à ce matériel. Les isocyanates peuvent causer la décoloration et le durcissement de la peau après des expositions répétées. Le toluène et le MEK peuvent être absorbés par la peau mais on ne s'attend pas à ce que le contact avec la peau ait comme conséquence l'absorption de quantités nocives. (1)

**Toluène :** Selon des études effectuées sur des animaux, le toluène est un irritant modéré pour la peau. Le contact prolongé est plus irritant et peut causer une dermatite (peau rouge et sèche) en raison du dessèchement du solvant. (1)

**CONTACT AVEC LES YEUX**

Les vapeurs peuvent causer une irritation des yeux et provoquer des larmoiements et de l'inconfort, des rougeurs et de la douleur. Si les yeux entrent en contact avec le produit, il peut y avoir des irritations modérées à graves. Des changements de la vision, par exemple : acuité réduite et vision de couleur supprimée, ont été documentés suite à l'exposition à des solvants mélangés. (1)

**Toluène :** Selon des études effectuées sur des animaux, le toluène est un irritant léger pour les yeux. Une très courte exposition à la vapeur (de 3 à 5 minutes) à une concentration de 300 ppm cause une légère irritation aux yeux. En outre, de longues expositions (de 6 à 7 heures) à des concentrations au-dessus de 100 ppm causent une légère irritation. Des changements de la vision (par exemple, une acuité réduite et une vision des couleurs supprimée) à la suite d'une exposition à des solvants mélangés ont été documentés. Il n'est pas possible d'attribuer directement ces effets au toluène. (1)

**INHALATION**

L'inhalation de vapeurs de toluène, de MEK, de PGMEA et d'isocyanates (MDI et PTSI) peut se produire lors de la manipulation du produit. L'exposition aux vapeurs de solvants tels que le toluène et le MEK au-dessus des limites d'exposition peut causer une irritation des voies respiratoires et une dépression du système nerveux central (par exemple, des maux de tête, des étourdissements, des nausées, de la fatigue, de la confusion et un coma). Le MDI et le PTSI peuvent causer une sensibilisation respiratoire, une réaction allergique (par exemple, l'asthme, la difficulté à respirer, une angine) qui devient évidente lors de la réexposition à ce matériel.

**Toluène** : Le principal effet de l'inhalation de vapeurs de toluène est sur le SNC. Les symptômes sont liés à la concentration de l'exposition. À environ 50 ppm, une légère somnolence et des maux de tête ont été rapportés. Une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires s'est produite entre 50 et 100 ppm. Des concentrations d'environ 100 ppm ont causé de la fatigue et des vertiges. À plus de 200 ppm, les symptômes sont similaires à un état d'ébriété, soit des engourdissements et des nausées. À plus de 500 ppm, il y a une confusion mentale et une incoordination. À des concentrations plus élevées (évaluées à 10 000 ppm), une plus grande dépression du SNC peut mener à une perte de connaissance au décès. Les plus graves effets de l'exposition sont survenus lorsque la vapeur s'était accumulée dans des espaces restreints. Dans deux cas d'exposition au travail, il n'y a eu aucun trouble sanguin, dommage au foie et aux reins. Une défaillance réversible des reins a résulté d'une forte exposition au travail dans une usine de peintures. (1)

**MEK** : De brèves expositions (3-5 minutes) aux vapeurs de MEK ont causé une irritation légère au nez et à la gorge à 100 ppm et une irritation du nez et de la gorge à 350 ppm chez approximativement 10 personnes. 143 volontaires exposés à 200 ppm pendant 4 heures ont rapporté une irritation de la gorge, une odeur désagréable, des nausées et des maux de tête (par ordre de fréquence rapporté). On s'attend à ce que des expositions plus élevées causent la dépression du SNC avec des symptômes tels que des maux de tête, nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Des concentrations extrêmement élevées peuvent causer une perte de conscience et probablement la mort. Des effets neurocomportementaux des expositions au MEK (200 ppm pendant 4 heures) ont été étudiés avec 137 volontaires. Il n'y avait aucun effet statistiquement significatif dans les tests biochimiques, psychomoteurs, sensorimoteurs et psychologiques. Des résultats semblables ont été rapportés dans d'autres études. Quatre volontaires ont été exposés à 90 à 270 ppm au MEK durant 4 heures/jour pendant 4 jours. On a observé des perturbations mineures dans la perception du temps. (1)

**MDI et PTSI** : Le MDI a une très basse pression de vapeur. Par conséquent, il est peu susceptible de produire des expositions aéropartées à moins que le MDI soit chauffé ou forme un aérosol ou une brume pendant des opérations de transvasement, moussage, pulvérisation. L'exposition à court terme par inhalation d'isocyanates peut causer une irritation respiratoire et à la membrane muqueuse. Les symptômes incluent une irritation aux yeux et au nez, la gorge sèche ou endolorie, le nez qui coule, le souffle court, une respiration sifflante, une laryngite. La toux avec douleur ou serrement de la poitrine peut également survenir, fréquemment la nuit. Ces symptômes peuvent se produire durant l'exposition ou peuvent être retardés plusieurs heures. Quelques personnes peuvent devenir sensibilisées aux isocyanates. (1)

**PGMEA** : On ne s'attend pas à ce que le PGMEA ne cause aucun effet basé sur le bas niveau de concentration de ce produit chimique dans le produit. Basé sur l'effet de l'éther monométhyle de glycol (PGME) semblable chimiquement, l'irritation du nez et de la gorge par inhalation de vapeur ou de brume d'acétate d'éther monométhyle de glycol (PGMEA) serait prévue.

## INGESTION

Il est peu probable que des quantités toxiques de ce produit soient ingérées lors de la manutention et de l'utilisation normales. Si une quantité significative du produit était ingérée, des symptômes tels que décrits pour l'inhalation pourraient se produire. Ce produit peut causer de l'irritation, des brûlures à la bouche et à la gorge et des douleurs abdominales. Le produit peut être aspiré (inhalé) dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement. L'aspiration de même une petite quantité de liquide pourrait résulter en une accumulation de liquide dans les poumons, menaçante pour la vie. Des dommages graves aux poumons (œdème), la défaillance respiratoire, l'arrêt cardiaque et la mort peuvent résulter. (1)

## ABSORPTION CUTANÉE

**Toluène** : Le toluène liquide est absorbé lentement par la peau. Toutefois, ce type d'exposition n'a pas d'effets nocifs connus. En dépit de l'utilisation très répandue du toluène, aucun rapport ne fait état de sensibilisation de la peau. (1)

### Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

## EFFETS RESPIRATOIRES

**MDI et PTSI** : La sensibilisation respiratoire s'est développée chez les personnes travaillant avec des isocyanates. La sensibilisation est habituellement causée par une exposition très élevée ou par des expositions multiples. Bien que des périodes variables d'exposition (1 jour à des années) puissent s'écouler avant que la sensibilisation puisse se produire, elle se développe plus souvent pendant les premiers mois de l'exposition. Les individus sensibilisés réagissent à de très bas niveaux d'isocyanates (pour le MDI, aussi bas que 0,0014 ppm) qui n'ont aucun effet sur des personnes non sensibilisées. Au début, les symptômes peuvent apparaître comme un rhume ou un léger rhume des foins. Cependant, des symptômes asthmatiques graves peuvent se développer et inclure une respiration sifflante, la gorge serrée, le souffle court, de la difficulté à respirer et/ou de la toux. La fièvre, des refroidissements, des sensations générales de malaise, des maux de tête, et de la fatigue peuvent également se produire. Les symptômes peuvent se produire immédiatement lors de l'exposition, dans une heure ou plusieurs heures après l'exposition ou les deux et/ou la nuit. Typiquement, l'asthme s'améliore avec l'éloignement de l'exposition (par exemple : week-end, et vacances) et revient, dans certains cas, sous forme de « crise aiguë » lors d'exposition renouvelée. Les personnes sensibilisées qui continuent à travailler avec des isocyanates peuvent développer des symptômes plus tôt après chaque exposition. Le nombre et la gravité des symptômes peuvent augmenter. Après l'éloignement de l'exposition, quelques travailleurs peuvent continuer à avoir des problèmes respiratoires persistants tels que des symptômes asthmatiques, des problèmes bronchiques et de l'hypersensibilité aux isocyanates. D'autres peuvent récupérer entièrement et peuvent graduellement perdre leur sensibilité dans plusieurs années. Les isocyanates peuvent également causer la pneumonite d'hypersensibilité, une autre affection pulmonaire allergique, qui est caractérisée par des symptômes tels que le souffle court, la fièvre, la fatigue, la toux non productive, et les refroidissements. Plusieurs études ont prouvé l'altération de la fonction pulmonaire, telle que la capacité respiratoire diminuée. D'autres études ont prouvé que des niveaux extrêmement bas de MDI (par exemple : moins de 0,003 ppm) ne diminuent pas la fonction pulmonaire. La sensibilisation croisée entre différents isocyanates peut se produire. Les gens sensibilisés au diisocyanate de toluène (TDI) ou au diisocyanate de hexaméthylène (HDI) peuvent montrer une sensibilisation au MDI sans avoir d'exposition antérieure à ce produit chimique. L'exposition aux isocyanates est susceptible de causer l'aggravation aux individus avec une maladie respiratoire existante, telle que la bronchite chronique et l'emphysème. (1)

**Asphalte, Toluène, Oxyde de calcium, MEK, PGMEA** : Aucune information disponible sur les humains ou les animaux.

## SYSTÈME NERVEUX

**MEK** : L'inhalation de solvant tel que MEK peut causer des problèmes au système nerveux. Quelques études indiquent des changements tels que des pertes de mémoire, des perturbations du sommeil, des pertes d'habiletés de concentration et des incoordinations, tandis que d'autres ne rapportent aucun effet. Des études récentes employant des tests neurocomportementaux sensibles ont montré des points changés pour les travailleurs exposés mais peu importe ce qu'ils indiquent, les dommages au SNC ne sont pas clairs. (1)

**Toluène** : Les résultats de nombreuses études menées sur des imprimeurs de rotogravure, des peintres et des travailleurs de nattes caoutchoutées exposés de façon prolongée au toluène sont peu concluantes à l'égard de dommages chroniques au SNC. Quelques études rapportent des changements tels que des pertes de mémoire, des perturbations du sommeil, des pertes d'habiletés de concentration et des incoordinations, tandis que d'autres ne rapportent aucun effet. (1)

**Asphalte, Oxyde de calcium, MDI, PTSI, PGMEA :** Aucune information disponible sur les humains ou les animaux.

#### **ORGANES CIBLES**

**Toluène :** Dans des études épidémiologiques sur des travailleurs exposés à long terme à des niveaux allant jusqu'à 200 ppm, il n'y avait pas de démonstration claire de dommages aux reins. Lors d'expositions au travail allant jusqu'à 500 ppm, le toluène n'a pas été associé à des effets sur le foie. Il y a quelques résultats qui suggèrent que l'exposition à long terme au toluène peut affecter l'ouïe. Cependant, l'information disponible, limitée, ne permet pas de tirer de conclusion définitive. Bien que des changements mineurs dans les paramètres sanguins aient été observés, il est généralement accepté que le toluène ne cause aucun désordre significatif au sang. (1)

**Asphalte, Oxyde de calcium, MDI, MEK, PTSI, PGMEA :** Aucune information disponible sur les humains ou les animaux.

#### **CANCÉROGÉNÉCITÉ**

Aucun ingrédient de ce produit n'est rapporté pour causer le cancer.

**Toluène :** Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conclu qu'il n'y a pas de preuves suffisantes pour conclure à la cancérogénicité du toluène chez l'humain. Le CIRC a conclu que ce produit chimique ne peut être classé parmi les cancérogènes chez l'humain (Groupe 3). L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) a établi que ce produit chimique ne pouvait être classé comme un cancérogène chez l'humain (A4). Le Programme national de toxicologie (NTP) aux États-Unis n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

**MDI et PTSI :** Le risque de cancer associé à l'exposition aux isocyanates a été examiné dans 4 études sur des populations humaines. On n'a observé aucune association forte ou modèle conformé. Il y a un rapport isolé d'un peintre non fumeur qui a développé un cancer du poumon après avoir été exposé au MDI et au TDI pendant 15 années. Il a aussi eu un historique de 10 ans de maladie pulmonaire considérée comme ayant été causée par l'exposition au MDI et au TDI. Il n'est pas possible de tirer de conclusion de ce rapport de cas. Le CIRC a déterminé qu'il n'y a pas de preuves suffisantes pour conclure à la cancérogénicité du MDI ou du MDI polymérique chez les humains. Il y a évidence limitée pour la cancérogénicité d'un mélange contenant du MDI et du MDI polymérique sur des animaux expérimentaux. Le CIRC a conclu que ce produit chimique ne peut être classé comme cancérogène chez les humains (Groupe 3). L'ACGIH n'a pas assigné de désignation de cancérogénicité à ce produit chimique. Le NTP n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

**MEK :** Une étude de mortalité sur 446 personnes qui avaient travaillé aux usines de désencaustiquage de MEK a conclu qu'il n'y avait aucune évidence de risque de cancer. Le suivi moyen était de 14 ans. Cette étude est limitée par la petite taille de la cohorte et de la période relativement courte du suivi. Par conséquent, elle ne montre pas nécessairement que le MEK n'est pas cancérogène. Il n'y a aucune autre information disponible. Le CIRC n'a pas évalué la cancérogénicité de ce produit chimique. L'ACGIH n'a pas assigné de désignation de cancérogénicité à ce produit chimique. Le NTP n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

**Asphalte, Oxyde de calcium, PGMEA :** Aucune information disponible sur les humains et les animaux. Le CIRC n'a pas évalué la cancérogénicité de ces produits chimiques. L'ACGIH n'a listé aucun de ces produits chimiques. Le NTP n'a listé aucun de ces produits chimiques dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

#### **TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FETOTOXICITÉ**

**Toluène :** Sur la base de l'information obtenue à partir d'études sur des animaux, le toluène représente un risque de toxicité sur le développement. La fœtotoxicité (poids fœtal réduit), des effets sur le comportement (sur l'apprentissage et la mémoire) et la perte de l'ouïe (chez les mâles) ont été observés chez la progéniture de rats exposés par inhalation à 1 200 ou 1 800 ppm de toluène. Ces effets ont été observés en l'absence de toxicité maternelle. Un bilan détaillé du toluène et son potentiel à causer de la térato-génicité ou de l'embryotoxicité dans des situations de travail a été publié. Ce bilan

conclut que bien que plusieurs études en milieu de travail aient évalué l'exposition générale au solvant et ses conséquences sur la grossesse, peu d'études ont examiné spécifiquement l'exposition au toluène. (1)

**MEK :** Quelques chercheurs se sont dirigés vers un rapport qu'une exposition au solvant peut avoir mené à des défauts congénitaux chez les enfants nés de travailleuses. Un des solvants mentionnés est MEK, mais il n'est pas possible d'impliquer de solvant particulier dû à l'ampleur de l'exposition combinée. Trois études sur des animaux ont montré la fœtotoxicité (anomalies squelettiques) à des doses qui n'ont produit aucune ou seulement une très légère toxicité maternelle. (1)

**PGMEA :** Des études sur des animaux ont montré que PGME chimiquement semblable n'a aucun effet tératogénique ou embryotoxique. Ainsi aucun n'est prévu pour PGMEA. (1)

**MDI, PTSI, Asphalte, Oxyde de calcium :** Aucune information disponible sur les humains ou les animaux.

#### **TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION**

**Toluène :** Aucune conclusion ne peut être tirée sur la base de l'information disponible sur l'humain. Aucun effet sur la reproduction n'a été observé dans les études sur les animaux. (1)

**Asphalte, Oxyde de calcium, MDI, MEK, PTSI, PGMEA :** Aucune information disponible sur les humains ou les animaux.

#### **MUTAGÉNÉCITÉ**

**Toluène :** Les résultats des études disponibles chez l'humain ne sont pas concluants. Des résultats positifs et négatifs ont été obtenus dans des études chez l'humain, mais aucune de ces études n'a été menée avec une exposition au toluène seulement ou avec un contrôle adéquat des autres facteurs. (1)

**MEK :** Il n'y a aucune information disponible sur les humains. Les études sur des animaux in vivo, des études sur des mammifères in vitro et pratiquement toutes les études à court terme de mutagénicité sur les systèmes de cellules d'essai ont été négatives. (1)

**MDI :** Dans un rapport de cas, le MDI a causé des dommages à l'ADN dans les globules blancs chez les humains après exposition par inhalation de 5 à 200 ppb. Ce rapport fournit des informations insuffisantes pour déterminer la mutagénicité du MDI. Aucune autre étude sur des humains ou animaux in vivo n'a été rapportée. Le MDI a produit des aberrations chromosomiques dans les lymphocytes humains cultivés, avec ou sans activation métabolique. Il a seulement augmenté légèrement les échanges de chromatide sœur à une dose élevée, avec ou sans activation métabolique.

**Asphalte, Oxyde de calcium, PTSI, PGMEA :** Aucune information disponible sur les humains ou les animaux.

#### **SUBSTANCES SYNERGIQUES**

**Toluène :** L'exposition à d'autres solvants tels que le benzène, le xylène et l'éthanol (alcool) ralentit le taux d'élimination du toluène dans le corps, augmentant ainsi la toxicité du toluène. (1)

**MEK :** Il y a plusieurs rapports de cas d'effets neurologiques sur des humains résultant d'une exposition élevée au MEK en combinaison avec d'autres solvants. Des études sur des animaux ont confirmé le synergisme entre le MEK et la cétone n-butylique éthylique, la cétone n-butylique méthylique, le n-hexane, le tétrachlorure de carbone, le 2,5-hexanedione et le chloroforme. Les principaux organes cibles impliqués dans des interactions toxicologiques sont le système nerveux et le foie, bien que les poumons aient également été impliqués. (1)

**Asphalte, Oxyde de calcium, MDI, PTSI, PGMEA :** Aucune information disponible sur les humains ou les animaux.

#### **ACCUMULATION POTENTIELLE**

**Toluène :** Le toluène est facilement absorbé par inhalation ou ingestion et a tendance à se déposer davantage sur des tissus gras ou qui ont une riche alimentation en sang (par exemple : cerveau, foie, reins, gras). Le toluène est métabolisé dans le foie et sécrété par les reins dans l'urine. Il peut également être expiré inchangé. (1)

**Oxyde de calcium :** Ne s'accumule pas dans le corps. Des ions de calcium sont normalement trouvés dans le corps. Environ un tiers d'ion

de calcium ingéré est absorbé. L'ion de calcium est principalement exhalé dans les fèces et l'urine. (1)

**PGMEA** : Ne s'accumule pas. PGMEA est rapidement métabolisé au PGME et à l'acide acétique. Des études sur des animaux indiquent que le PGME est rapidement métabolisé et éliminé du corps. PGMEA était rapidement et intensivement métabolisé à l'éther monométhyle de glycol de propylène et à l'acide acétique (qui est une substance normale du corps), et éliminé de la même manière que l'éther monométhyle de glycol de propylène (dans l'air expiré comme le gaz carbonique, dans l'urine et en très petites quantités dans les fèces). À des doses très élevées de PGMEA, l'acide acétique formé en hydrolyse, peut avoir des effets néfastes. (1)

**Asphalte, MDI, MEK, PTSI** : Aucune information disponible sur les humains ou les animaux.

#### SECTION IV : PREMIERS SOINS

##### CONTACT AVEC LA PEAU

Retirer les vêtements contaminés. Laver à fond la région affectée avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

##### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

##### INHALATION

En cas d'inhalation de gaz ou de vapeurs, évacuer la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration cesse, donner la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux.

##### INGESTION

Ne pas provoquer le vomissement. Communiquer immédiatement avec un centre antipoison. En cas de vomissement, faire pencher la victime vers l'avant pour éviter l'aspiration des vomissements dans les poumons. Maintenir la victime au repos et appeler immédiatement un médecin.

#### SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**INFLAMMABILITÉ** : Liquide inflammable Classe IB (NFPA)  
**EXPLOSIBILITÉ** : Sensibilité aux chocs : Non  
Sensibilité aux décharges électrostatiques :  
Peut accumuler l'électricité statique lors du transvasement.

**POINT D'ÉCLAIR** : 10,5°C

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ** : Non disponible

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR** : (% en volume)  
Non disponible

##### RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Ce produit et ses vapeurs peuvent s'enflammer sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flammes au point de fuite ou jusqu'au(x) contenant(s) ouvert(s). Le produit peut s'enflammer en présence d'oxydants forts. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

##### PRODUITS DE COMBUSTION

Des fumées et des gaz toxiques et irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit. Les contenants vides soumis à des températures élevées peuvent aussi dégager des gaz ou des fumées toxiques et irritants : oxyde de carbone, oxyde d'azote, trace d'acide cyanhydrique.

##### INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE UN FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à une distance maximale de l'incendie ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les

contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

##### MOYENS D'EXTINCTION

Mousse anti-alcool ou universelle, poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, sable. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace puisque le produit a un point d'éclair très bas.

#### SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

##### FUITES / DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Éliminer toutes les sources d'ignition. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec une matière inerte, comme du sable ou de la terre. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai anti-étincelles. Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Ne pas toucher au produit déversé ni marcher dedans. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts et les sous-sols. Se défaire du matériel récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

#### SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

##### MANUTENTION

Ce produit est inflammable et toxique. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer la brume, les vapeurs et les poussières. Bien se laver les mains après manipulation. Les personnes avec des antécédents d'asthme, de troubles respiratoires chroniques ou périodiques ne doivent jamais manipuler ce produit. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Éliminer toutes les sources d'ignition (étincelles, flammes et surfaces chaudes). Garder éloigné de la chaleur. Mettre à la terre les contenants lors du transvasement pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

##### ENTREPOSAGE

Entreposer les contenants à l'écart de l'humidité, de toute source de chaleur ou de sources d'ignition, dans un endroit frais, bien ventilé à l'abri du soleil. Garder les lieux d'entreposage libres de toutes matières combustibles. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit inflammable conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux pour détecter les fuites ou les dommages. Avoir, près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

#### SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**MAINS** : Porter des gants en butyl-caoutchouc ou en Téflon.

**RESPIRATOIRE** : Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

**YEUX** : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

**AUTRES** : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

**CONTRÔLE DES VAPEURS** : Des échappements d'air doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

## SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>ÉTAT PHYSIQUE :</b>	Liquide
<b>ODEUR ET APPARENCE :</b>	Liquide brun à odeur de solvant
<b>SEUIL DE L'ODEUR :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :</b>	Plus lourd que l'air
<b>TAUX D'ÉVAPORATION (acétate de butyle = 1) :</b>	Non disponible
<b>POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :</b>	Non disponible
<b>POINT DE CONGÉLATION :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ (H<sub>2</sub>O = 1) :</b>	1,07 kg/L
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :</b>	Insoluble
<b>CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES (C.O.V.) :</b>	250 g/L
<b>VISCOSITÉ :</b>	Non disponible

## SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** Ce matériel est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées à la section VII.

**CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :** Éviter la chaleur excessive. Exposé à des températures élevées, ce produit peut dégager des produits de décomposition dangereux tels que des fumées, oxyde de carbone, oxyde d'azote, trace d'acide cyanhydrique, trace de formaldéhyde, trace d'acide chlorhydrique.

**INCOMPATIBILITÉ :** Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques, afin d'éviter des réactions exothermiques.

**PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION :** Ce produit réagit lentement avec l'eau et peut provoquer un dégagement de gaz carbonique qui risque de conduire à des augmentations de pressions dans les emballages fermés.

**POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE :** Non

## SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### MEK : (1)

CL50 (inhalation, rat) :	11 700 ppm (exposition de 4 heures)
DL50 (oral, rat) :	2 740 mg/kg cité comme 3,4 ml/kg
DL50 (cutané, lapin) :	> 5 000 mg/kg

#### Toluène : (1)

CL50 (inhalation, rat) :	7 350 ppm (exposition de 4 heures)
DL50 (oral, rat) :	2 600-7 500 mg/kg
DL50 (cutané, lapin) :	12 225 mg/kg

#### MDI : (1)

CL50 (inhalation, rat) :	369-490 mg/m <sup>3</sup> (exposition de 4 heures)
DL50 (oral, rat) :	178 mg/m <sup>3</sup>
DL50 (cutané, lapin) :	> 10 000 mg/kg

**Asphalte, Oxyde de calcium, PGMEA, PTSI :** Aucune information disponible.

### Effets de l'exposition à court terme (aigus)

#### INHALATION

**MEK :** Des concentrations très élevées ont produit de l'irritation au nez et aux yeux, suivie d'une dépression du SNC avec de l'incoordination, de l'inconscience, d'une respiration haletante et la mort. Des cochons d'Inde ont été exposés à 3 300 à 100 000 ppm pendant 13,5 heures. On n'a observé aucun signe anormal durant et après l'exposition à 3 300 ppm pendant 810 minutes. L'exposition à 10 000 ppm a produit une irritation (2-4 minutes), le larmolement (40 minutes), l'incoordination (90 minutes) et l'inconscience (240-280 minutes). La respiration haletante a été produite pendant des expositions de 20 et 180 minutes à 33 000 et 100 000 ppm. La mort a résulté d'expositions de 45 et 200 minutes à 33 000 et 100 000 ppm. On a observé une légère congestion du cerveau et une congestion marquée et l'emphysème des poumons, du foie et des reins chez des animaux qui sont morts pendant l'exposition. Les animaux qui ont survécu ont plus tard récupéré. La concentration qui a réduit le taux respiratoire des souris de 50 % (RD50) était 10 745 ppm (ce qui était très élevé comparé à d'autres irritants testés). Ceci indique que le MEK est un irritant sensoriel

(cause des brûlures et une irritation douloureuse au nez et aux yeux) à des concentrations très élevées. (1)

**Toluène :** Le principal effet du toluène est sur le SNC. Des études sur des rats ont démontré que des concentrations atteignant approximativement 1 000 ppm causent de la stimulation et une hausse de l'activité. À approximativement 2 000 ppm, il y a dépression du SNC avec de la fatigue, de l'incoordination et de l'inconscience. Le décès, à de plus fortes concentrations, provient de la défaillance respiratoire. Des études chez des animaux ont indiqué que le toluène n'est pas directement toxique pour le système cardiovasculaire. Le rétablissement est rapide après la cessation de l'exposition. Des études n'ont indiqué aucun dommage permanent sur les systèmes du corps. Des études chez des rats ont démontré la perte de l'ouïe à de hautes fréquences après une exposition au toluène par inhalation (seuil de concentration entre 700 et 1 000 ppm) et oralement (620 mg/kg/jour pendant 4 semaines). (1)

**MDI :** MDI a une pression très basse et il est difficile de réaliser des concentrations de vapeur nécessaires pour le test de toxicité par inhalation. Par conséquent, des études de toxicité par inhalation se sont concentrées sur les effets de l'aérosol. Aucun effet significatif n'a été trouvé lorsque des rats ont été exposés à 2, 5 et 15 mg/m<sup>3</sup> de MDI en aérosol durant 6 heures/jour, 5 jours/semaine pendant 2 semaines. Des souris ont été exposées à des aérosols de MDI variant de 7 à 59 mg/m<sup>3</sup> pendant 4 heures. L'effet global était la baisse du taux respiratoire qui a été déterminé pour être due principalement à l'action du MDI comme un irritant pulmonaire. Le RD50 (concentration requise pour réduire le taux respiratoire de 50%) était 32 mg/m<sup>3</sup>. (1)

**Asphalte, Oxyde de calcium, PGMEA, PTSI :** Aucune information disponible.

#### IRRITATION DES YEUX

**MEK :** L'application de 0,005 ml de cétone éthylique méthylique non diluée (MEK) aux yeux de lapin a produit une irritation grave. L'application de solutions pures, de 30 %, de 10 % et de 1 % de MEK dans un test standard de Draize utilisant des lapins a eu comme conséquence une irritation modérée/grave de MEK pur et une irritation légère pour toutes les autres concentrations. Dans une étude de comparaison interlaboratoire, où l'irritation des yeux a été évaluée chez les lapins utilisant un test standard de Draize, 71 % des laboratoires ont évalué le MEK comme un irritant pour les yeux (degré non indiqué). Les cornées des cochons d'Inde exposés à des vapeurs de 100 000 ppm pendant 30 minutes ou plus sont devenues opaques. Dans certains cas, cet effet a persisté pour la période d'observation de 8 jours.

**Toluène :** Le toluène est un irritant léger pour les yeux. (1)

**MDI :** On a rapporté que le MDI cause une légère irritation aux yeux. L'application de 100 µg dans un test de la norme de Draize a causé une légère irritation. Une dose de 1 mg de MDI à 10% a produit une inflammation légère et larmolement. L'application de 0,1 ml a causé des lésions, des abrasions et de l'inflammation de la cornée. Ces lésions ont guéri dans les 10-14 jours sans complication. (1)

**PGMEA (lapin) :** Quelque peu douloureux et irritant pour les yeux.

**Asphalte, Oxyde de calcium, PTSI :** Aucune information disponible.

#### IRRITATION DE LA PEAU

**MEK :** L'application de 0,01 de MEK non dilué sur la peau coupée de lapin pendant 24 heures (découverte) a eu comme conséquence une légère irritation. L'application de MEK à pleine force sur la peau de lapin intacte ou endommagée pendant 24 heures sans occlusion était modérément irritante. Dans une étude de comparaison interlaboratoires, où l'irritation de la peau a été évaluée chez les lapins par une application couverte de 0,5 ml sur la peau rasée pendant 24 heures, plus de 70% des laboratoires ont évalué le MEK comme un irritant léger pour la peau. Le MEK n'a pas produit la sensibilisation dans le test sur l'épaisseur des oreilles des souris. (1)

**Toluène :** Le toluène est un irritant modéré pour la peau. (1)

**MDI :** L'application de 0,5 ml de MDI (sous un couvercle pendant 24 heures) a causé une irritation légère (92 à 94 % de MDI) à modérée

(95% de MDI). Le pouvoir sensibilisant du MDI a été étudié en utilisant le test sur l'enflure des oreilles de souris (MEST). La dose requise pour sensibiliser 50% des animaux était 0,73 mg/kg. Dans ce test, MDI était moins puissant que le diisocyanate de hexaméthylène (HDI) et le diisocyanate dicyclohexylméthane (HMDI), mais plus sensibilisant que le diisocyanate de toluène (TDI). On a observé une réaction croisée entre MDI et HDI, HMDI et TDI. (1)

**PGMEA (lapin) :** Les applications répétées n'étaient pas très irritantes pour le lapin et n'ont pas causé l'absorption de quantités significatives, même lorsque appliqué à plusieurs reprises pendant une période de 2 semaines. (1)

**Asphalte, Oxyde de calcium, PTSI :** Aucune information disponible.

#### Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

##### INHALATION

**MEK :** L'exposition à 5 000 ppm pendant 13 semaines a produit un effet relié à l'exposition sur les poids du corps et du foie chez les rats mâles et femelles, également une dépression du poids du cerveau chez les femelles. Des cochons d'Inde et des rats ont été exposés à 235 ppm pendant 12 semaines (5 jours/semaine, 7 heures/jour). Il n'y a eu aucun décès chez les cochons d'Inde de contrôle et expérimentaux (2 dans chaque groupe). Des études neurologiques intensives avec des expositions élevées n'ont montré aucun effet. Dans une étude, des rats ont été au début exposés à 10 000 ppm qui a été réduit à 6 000 ppm dû à l'irritation grave de la voie respiratoire supérieure. On a observé des signes provisoires d'incoordination musculaire et des troubles de démarche pendant l'exposition. Les expositions ont continué durant 7 des 15 semaines prévues puisque des animaux sont morts de bronchopneumonie sans symptôme neurologique. Dans l'autre étude, des rats ont été exposés à 1,125 ppm sans interruption pendant jusqu'à 55 jours sans neurotoxicité. (1)

**Toluène :** Les résultats quant à la neurotoxicité chronique du SNC sont peu concluants. (1)

**PGMEA (rat, souris) :** Des expositions répétées à 300 et 1 000 ppm pendant 2 semaines (6 heures/jour, 5 jours la première semaine, 4 jours la deuxième semaine) n'ont produit aucun effet néfaste. Il y a eu des changements mineurs trouvés à des expositions très élevées (3 000 ppm) – une légère augmentation du poids du foie chez les femelles, un léger effet sur la fonction des reins et un dommage léger à modéré à la paroi du nez. Le dernier effet était plus grave chez les souris. On a suggéré que cet effet était relié à l'acide acétique résultant de l'hydrolyse du PGMA dans le nez. Il n'y a eu aucun effet sur les poids du thymus et de la rate, sur la moelle ou le sang. (1)

**MDI, Asphalte, Oxyde de calcium, PTSI :** Aucune information disponible.

##### INGESTION

**MEK :** L'exposition de souris dans des études de DL50 a eu comme conséquence l'incoordination, l'inconscience, la dépression respiratoire et la mort. Le MEK est facilement aspiré dans les poumons. Lorsque l'aspiration de MEK a été induite chez 6 rats, il y a eu une mortalité élevée avec attaque rapide. (1)

**Toluène :** Aucune toxicité significative n'a été observée après l'administration orale d'une concentration allant jusqu'à 590 mg/kg à des rats femelles jusqu'à une durée allant jusqu'à 6 mois. (1)

**MDI :** Des rats ont reçu des doses quotidiennes de 4,3 à 5 g/kg pendant 5 jours. Le seul effet était une légère hypertrophie de la rate chez 2 rats sur 5. (1)

**PGMEA (rat) :** Une dose simple de 3 ml/kg n'a produit aucun décès; 10 ml/kg a causé la mort chez 3 des 5 animaux examinés. (1)

**Asphalte, Oxyde de calcium, PTSI :** Aucune information disponible.

##### CANCÉROGÉNÉCITÉ

**Toluène :** Le CIRC a déterminé qu'il n'y avait pas de preuve suffisante pour conclure à la cancérogénicité du toluène chez les animaux de laboratoire. (1)

**MDI :** Il n'y a aucune information chez les animaux sur la cancérogénicité du MDI même. Dans une étude, le MDI polymérique contenant 44,8 – 50,2 % de MDI monomérique a été testé pour la cancérogénicité par inhalation chez les rats. On a observé une incidence accrue de tumeurs pulmonaires. Le CIRC a déterminé qu'il y avait une incidence limitée pour la cancérogénicité d'un mélange contenant du MDI monomérique et polymérique chez des animaux expérimentaux. (1)

**MEK, Asphalte, Oxyde de calcium, PGMEA, PTSI :** Aucune information disponible.

##### TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

**MEK :** Une étude chez les rats a indiqué que la fœtotoxicité (anomalies squelettiques) s'est produite à 1 000 ppm. Cette étude indique également la tératogénicité à une dose plus élevée (3 000 ppm). La toxicité maternelle ne s'est pas produite à l'une ou l'autre des doses. Deux études complémentaires par les mêmes chercheurs ont également montré la fœtotoxicité chez les rats et les souris en présence de toxicité maternelle très faible. Des rats ont été exposés par inhalation à 0, 1 000 et 3 000 ppm les jours 6 à 15 de gestation. À 3 000 ppm, dans 4/21 des portées (1 fœtus/portée), il y a eu une faible augmentation mais statistiquement significative de malformations. Des anomalies du sternal et de tissu mou ont également augmenté. Il y a également eu une augmentation statistiquement significative des anomalies squelettiques totales à 1 000 ppm. On n'a pas observé de toxicité maternelle. Dans des études suivantes, des rats et des souris ont été exposés à 0, 400, 1 000 ou 3 000 ppm par inhalation pendant les jours 6 à 15 de gestation. Il n'y a eu aucun effet embryotoxique ou tératogénique à n'importe quel niveau d'exposition. À 3 000 ppm, il y a eu des effets fœtotoxiques (incidence accrue de variations squelettiques mineures; formation retardée des os, poids fœtal réduit) avec une très faible toxicité maternelle (gain de poids diminué chez les rats; poids du foie accru chez les souris). (1)

**Toluène :** Chez les animaux, le toluène cause des effets sur le développement liés à la fœtotoxicité (poids fœtal réduit), des effets comportementaux (sur l'apprentissage et la mémoire) et de la perte auditive (chez les mâles). Ces effets ont été observés dans la progéniture des rats exposés par inhalation à des concentrations de 1 200 à 1 800 ppm de toluène, en l'absence de toxicité maternelle. (1)

**MDI, Asphalte, Oxyde de calcium, PGMEA, PTSI :** Aucune information disponible.

##### TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

**Toluène :** Selon plusieurs études menées chez des rats et des souris, il n'y a aucun effet nuisible sur la reproduction, et ce, même à des expositions maternellement toxiques. (1)

**MDI, MEK, Asphalte, Oxyde de calcium, PGMEA, PTSI :** Aucune information disponible.

##### MUTAGÉNÉCITÉ

**MEK :** Le MEK n'était pas mutagénique dans des analyses cytogénétiques de micronucleus in vivo avec des souris injectées avec 1,96 ml/kg ou des hamsters avec 411 mg/kg. Il n'a pas produit d'aberrations chromosomiques ou d'échanges de chromatides sœurs dans les cellules d'ovaires de hamsters chinois. Le MEK n'était pas mutagénique dans plusieurs systèmes de test de mammifères cultivés in vitro, incluant des lymphocytes humains, avec ou sans activation métabolique. Le MEK n'était pas mutagénique dans la Salmonella typhimurium, l'Escherichia coli, et saccharomyces cerevisiae, avec ou sans activation métabolique. Dans deux autres études avec de la levure de saccharomyces cerevisiae, le MEK a donné des résultats positifs. (1)

**Toluène :** Il n'y a aucune information suffisante disponible pour conclure que le toluène est mutagénique. (1)

**MDI :** Il n'est pas possible de conclure que le MDI est mutagénique. Le MDI a formé des additifs à bas niveau d'ADN chez les rats femelles exposés à 0,7 – 2,0 mg/m<sup>3</sup> pendant 17 heures/jour, 5 jours/semaine pendant 1 année. Il n'y a aucune étude disponible utilisant des cellules animales cultivées. Le MDI a produit la plupart du temps des résultats négatifs dans les tests à court terme de bactéries (salmonella

typhimurium). Le MDI a donné des résultats positifs dans 2 lignes de salmonelle typhimurium (TA98 et TA100), avec activation métabolique. (1)

**Asphalte, Oxyde de calcium, PGMEA, PTSI :** Aucune information disponible.

## SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Suite à un incendie, empêcher l'eau de s'infiltrer dans les égouts pluviaux ou sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les voies d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales, fédérales et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou de façon à satisfaire les autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

## SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

### ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme un déchet dangereux. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ou dans les égouts.

## SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

**CLASSIFICATION (TMD – DOT) :** Classe 3

**NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT :** UN 1263

**APPELLATION RÉGLEMENTAIRE :** Peintures

**GROUPE D'EMBALLAGE :** III (selon réglementation TMD 2.19 (3); IATA 3.3.3.1.1.; IMDG 2.3.2.3.)

**LES CONTENANTS SONT CONFORMES AUX NORMES.**

## SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### SIMDUT

**B2 :** Matière inflammable (point d'éclair inférieur à 37,8°C).

**D1A :** Matière très toxique ayant des effets immédiats et graves (CL50 du MDI)

**D2A :** Matière très toxique ayant d'autres effets toxiques (Sensibilisation respiratoire, sensibilisation et irritation de la peau causées par le MDI)

**LIS :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).

**TSCA :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

HMIS (États-Unis):		NFPA (États-Unis):	
Santé:	2	Santé:	2
Inflammabilité:	3	Inflammabilité:	3
Réactivité	1	Réactivité	1
Équipement protecteur	B	Danger spécifique	-

## SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Glossaire:

<b>ANSI :</b>	American National Standards Institute
<b>ASTM :</b>	American Society for Testing and Materials
<b>CAS :</b>	Chemical Abstract Services
<b>CSA :</b>	Association Canadienne de Normalisation
<b>DL50/CL50 :</b>	Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
<b>DOT :</b>	Department of Transportation (États-Unis)
<b>EPA :</b>	Environmental Protection Agency (États-Unis)
<b>HMIS :</b>	Hazardous Material Information System
<b>NFPA :</b>	National Fire Protection Association
<b>OSHA :</b>	Occupational Safety & Health Administration (États-Unis)
<b>RCRA :</b>	Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
<b>SIMDUT :</b>	Système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail
<b>TMD :</b>	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
<b>TLV-TWA :</b>	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

### Référence :

(1) CHEMINFO (2008) Canadian Centre of Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada

**Numéro de la fiche signalétique :** CA U DRU SS FS 011

**Pour plus de renseignements :** 1 800 567-1492

Les fiches signalétiques de SOPREMA sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.soprema.ca>

### Justification de la mise à jour :

- Modification du point d'éclair.

Cette fiche signalétique a été formulée en vertu de la norme ANSI Z400.1 (États-Unis), de la norme 29 CFR Part. 1910-1200 d'OSHA (États-Unis) et du règlement DORS/88-66 du SIMDUT (Canada).

**Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.**